



**Dotations de fonctionnement complémentaires 2012**

**Rapport n° CP/2012/92**

**Service gestionnaire :**

Direction des collèges et de l'éducation

**Résumé :**

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

**I – Viabilisation**

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Pour tenir compte de la forte augmentation du prix des hydrocarbures et de la hausse importante des consommations due notamment aux conditions hivernales rigoureuses, il convient de réajuster la dotation de viabilisation au titre de l'exercice 2011 des collèges ci-après pour un montant de **18 550 €** soit :

- Hochfelden "Gustave Doré" : 1 500 €
- Vendenheim "Pierre Polie" : 7 850 €
- La Walck "Val de Moder" : 1 700 €
- Wasselonne "Marcel Pagnol" : 7 500 €

**II – Dotation "euro/élève"**

Le collège "Le Ried" à Bischheim a passé une convention avec l'association des amis et parents de l'enfance inadaptée (AAPEI) aux termes de laquelle il met à disposition de l'AAPEI des salles de classe.

Pour tenir compte des frais supplémentaires occasionnés par l'accueil de ces élèves, nous avons décidé, lors de notre réunion du 21 mai 1991, d'apporter un concours financier au collège sous la forme d'une dotation calculée sur la base de «l'euro/élève» en vigueur. Pour la dotation de fonctionnement 2012, cette valeur s'élève à 62 €.

Pour les 43 élèves recensés, l'aide globale au collège "Le Ried" représente **2 666 €**.

**III – Frais de transport**

Le lycée "Robert Schuman" à Haguenau (LEGT), héberge habituellement les demi-pensionnaires du collège voisin "Foch". Mais, faute de place, une partie des élèves du collège "Foch" sont accueillis au collège "Kléber".

Par ailleurs, les élèves demi-pensionnaires du collège "Les Sept Arpents" de Souffelweyersheim sont hébergés par le collège "Le Ried" à Bischheim et ceux du collège "Lezay Marnésia" à Strasbourg sont hébergés par le lycée "Jean Monnet" à Strasbourg.

Le Département est sollicité pour prendre en charge les frais de transport de ces élèves demi-pensionnaires qui s'établissent à un total de **22 608 €**, soit :

- 10 518 € pour le collège "Foch" à Haguenau pour l'année 2011
- 8 112 € pour le collège de Souffelweyersheim pour la période de septembre à décembre 2011
- 3 978 € pour le collège "Lezay Marnésia" à Strasbourg pour la période de septembre à décembre 2011.

#### **IV - Equipement en matériel de reprographie**

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Sur la base du devis fourni par le collège "Foch" à Strasbourg pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur destiné à un usage pédagogique, je vous propose de lui attribuer une subvention forfaitaire de **4 000 €**.

#### **V - Madagascar : exposition à l'Hôtel du Département :**

Je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle aux collèges de Hoerd, de Niederbronn-les-bains, de Schirmeck et de Villé pour le transport d'une classe à l'exposition « *Bas-Rhin – Madagascar. Entre Ill et Grande Île, des échanges solidaires* ». Il a été proposé aux collèges bas-rhinois, identifiés comme ayant un partenariat avec Madagascar, de faire connaître leurs échanges par le biais d'un panneau explicatif présenté à l'Hôtel du Département.

Le montant proposé est le suivant :

- Collège de Hoerd 95 €
- Collège de Niederbronn-les-bains 180 €
- Collège de Schirmeck 190 €
- Collège de Villé 185 €

Montant total **650 €**

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 905 767,00 €	2 562 288,50 €	48 474,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 48 474 €, dont :*

- 18 550 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2011 en faveur des collèges suivants :
- . Hochfelden "Gustave Doré" : 1 500 €

- . Vendenheim "Pierre Polie" : 7 850 €
- . La Walck "Val de Moder" : 1 700 €
- . Wasselonne "Marcel Pagnol" : 7 500 €

- 2 666 € au collège "Le Ried" à Bischheim, au titre des frais supplémentaires occasionnés par l'accueil d'adolescents handicapés dans le cadre d'une convention conclue avec l'Association des amis et parents de l'enfance inadaptée (AAPEI), pour un effectif de 43 élèves à la rentrée 2011

- 22 608 € pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires des collèges suivants :

- . Haguenau "Foch" : 10 518 € pour l'année 2011
- . Souffelweyersheim : 8 112 € pour la période de septembre à décembre 2011
- . Strasbourg "Lezay Marnésia" : 3 978 € pour la période de septembre à décembre 2011

- 4 000 € au collège "Foch" à Strasbourg pour l'équipement en matériel de reprographie

- 650 € aux collèges suivants pour couvrir les frais de transport pour se rendre à l'exposition "Bas-Rhin - Madagascar. Entre Ill et Grande Ile, des échanges solidaires" à l'Hôtel du Département à Strasbourg :

- . Hoerdts : 95 €
- . Niederbronn-les-Bains : 180 €
- . Schirmeck : 190 €
- . Villé : 185 €.

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL